

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1938

11 septembre 2007

SOMMAIRE

Abira Holding S.A.	93001	Hirslanden Healthcare S.A.	92997
ABN AMRO Alternative Investments	92978	H.N.W. Performa Investment Advisory S.A.	93023
A-DJ Logistics S.A.	93022	Huwe S.à r.l.	93020
Advanced Technics Properties Holding S.A.	92985	Ibisland S.A.	92979
Aero Technical Support & Services	92988	Imperial Investment S.à.r.l.	92991
Aero Technical Support & Services Holdings	92986	INODIS, société à responsabilité limitée	93009
Air Support Holdings	92986	JH - Holz S. à r. l.	93019
Air Support JV	92988	Lux-Index US.	93000
Alaska Editions, s.à r.l.	93023	Mantaray Investments	92996
Atum S.A.	92986	M.P.M. Real Estate	93017
Boduhura Resort S.A.	92982	Oster Financial S.à r.l.	93024
Brincorp Holdings S.A.	92984	Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l.	93018
Cargolux Airlines International S.A.	93000	Pioneer Investments Dividend Protect 12/2009	92988
Centre de Prévention des Toxicomanies	93001	Pioneer Investments Europe Winner Control 10/2007	92988
Coleman S.A.	92978	Pioneer Investments Global Protect 10/2008	92990
Commercial Investment Florida S.à r.l.	93002	Plantations Weisen Sàrl	93016
De Verband Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole d'Achat et de Vente	92991	Poirel Investments S.A.	92979
E.N.A. Consulting S.A.	92982	print 24 GmbH	93007
EP International S.A.	92992	ProLogis France XXII Sàrl	92996
E.R.M. Consulting S.A.	92982	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ...	92981
Euro Immo Invest & Conseil S.A.	92985	Restaurant-Pizzeria La Toscana S.à.r.l. ...	93024
European Diversified Bond Fund	92979	SAC Norimberga S.A.	93007
Family Trust Management Europe S.A. ...	93006	Société Financière d'Octobre SA	92983
Financière des Ardennes S.A.	92997	Société Financière d'Octobre SA	92983
Financière Montbery	93019	Soluxtrafer S.A.	92999
Fondation Possenhaus	92998	St. Georges Investment S.A.	92980
Fortier Holding S.A.	92984	Tercion Investments S.A.	92995
Genesis Investment Holding S.A.	92983	Union Capital Holding S.A.	93010
Global NR Holding S.A.	93007	Vandelay Industries S.à r.l.	92985
Halogen Holdings	92980	Vossloh Infrastructure Services Luxembourg S.A.	92999
Havelet Investment S.A.	93007		
Headlight Holding S.A.	92984		

Coleman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.319.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 2 octobre 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Démission des administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs
- Démission du Commissaire aux Comptes et nomination du nouveau Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007098155/755/22.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.058.

Shareholders of the Sub-Fund are hereby informed that the Board of Directors of the Company has decided to convene an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Sub-Fund to take place on *October 10, 2007* at 4.00 p.m. at the above-mentioned registered office of the Company to resolve on the contribution of all assets and liabilities of the Sub-Fund to ABN AMRO FUNDS - ABN AMRO Global TAA Fund (the «Target Fund»), a sub-fund of ABN AMRO FUNDS, société d'investissement à capital variable, incorporated under Luxembourg law, subject to Part I of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «Law»), having its registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade register under number B 47.072.

The extraordinary general meeting of shareholders of the Sub-Fund can be held without quorum requirements and may validly resolve on the below issues of the agenda of the meeting by favorable vote of the majority of shareholders of the Sub-Fund present or represented at the meeting. Powers-of-attorney for the meeting are available at the registered office of the Company.

The agenda of the extraordinary general meeting will substantially read as follows:

Agenda:

- a. Review and approval of an independent auditor's report on the contribution in kind setting out the ratio pertaining to the allocation of new shares in the Target Fund to existing shareholders in the Sub-Fund and the calculation method of such share allocation;
- b. Approval of the contribution of all assets and liabilities to the Target Fund and allocation of new shares in the Target Fund to former shareholders in the Sub-Fund;
- c. Approval of the closure and liquidation of the Sub-Fund as of October 19, 2007;
- d. Approval that the costs and expenses related to the contribution in kind and the closure of the Sub-Fund will be borne by the management company of the Company, ABN AMRO INVESTMENT FUNDS S.A.;
- e. Granting of full power-of-attorney to ABN AMRO INVESTMENT FUNDS S.A., acting as management company of the Company and ABN AMRO FUNDS, to (i) undertake all necessary and reasonable steps and action and (ii) prepare and execute any notice, filing letter, agreement, deed, certificate or any other document necessary and reasonable to implement and complete the contribution in kind to the Target Fund and the closure of the Sub-Fund; and
- f. Miscellaneous.

Luxembourg, September 2007.

Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2007099227/755/37.

Ibisland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 30.177.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 1^{er} octobre 2007 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007099230/534/18.

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le 1^{er} octobre 2007 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., de son mandat d'administrateur et décharge.
2. Démission de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., de son mandat d'administrateur et décharge.
4. Nomination de Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.
5. Nomination de Monsieur Arnaud Schreiber, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 8 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.
6. Nomination de Monsieur Benoît Lejeune, administrateur de sociétés, né à Fleron (Belgique), le 10 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.
7. Démission de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
8. Nomination de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 34.813, avec siège à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007099231/29/31.

European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.506.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *September 28, 2007* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at May 31, 2007.
3. Allocation of the net results.
4. Discharge to the Directors.
5. Statutory Appointments.
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007099233/584/21.

Halogen Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 39.773.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of HALOGEN HOLDINGS Société Anonyme (the «Company») will be held at the offices of Maitland Luxembourg S.A., 6 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg on *Friday 28 September 2007* at 10.00 a.m. (CET) for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the issue to shareholders of warrants exercisable on 30 May 2008 («2008 Warrants») on the basis of one 2008 Warrant for every three Halogen shares at close of business on 17 August 2007, where each 2008 Warrant will entitle its holder to subscribe for one Halogen share at a price of GBP 0.85 on 30 May 2008.
2. To approve the issue to those warrant holders who exercise 2008 Warrants of warrants exercisable on 31 May 2011 («2011 Warrants») on the basis of two 2011 Warrants for every 2008 Warrant exercised, where each 2011 Warrant will entitle its holder to subscribe for one Halogen share at a price of GBP 0.85 on 31 May 2011.
Special Business
3. To authorise the Board of Directors to issue shares or options over shares representing up to a maximum of 4% of the fully diluted share capital of the Company to employees of the Company and employees and directors of its subsidiaries or to any trust empowered to hold shares on their behalf.

3 September 2007.

By order of the Board

CITY GROUP P.L.C.

Group Secretaries

Référence de publication: 2007099235/631/26.

St. Georges Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.251.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ST. GEORGES INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi, 25 septembre 2007* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007099238/750/16.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Hiermit werden alle Anteilhaber der PWM VERMÖGENSFONDSMANDAT - DWS SICAV zu einer
AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG
 am 26. September 2007 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Ergänzung der Nr. 2 des Artikels 1 «Die Gesellschaft» der Satzung der Investmentgesellschaft um folgenden Satz:
 «Im Verhältnis zu Dritten haften die Vermögenswerte eines Teilfonds lediglich für die Verbindlichkeiten und Zahlungsverpflichtungen, die diesen Teilfonds betreffen.»
2. Beschluss über die Ergänzung des Artikels 9 «Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik» der Satzung der Investmentgesellschaft um folgenden Satz:
 «Sofern für einen Teilfonds nicht anders vorgesehen, kann ein Teilfonds höchstens 10% seines Netto-Teilfondsvermögens in Anteile anderer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere und/oder Organismen für gemeinsame Anlagen anlegen.»
3. Beschluss über die Ergänzung der Nr. 1 und Nr. 2 des Artikels 10 «Gesellschaftsanteile» der Satzung der Investmentgesellschaft um folgende Passagen:
 Nr. 1:
 «Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Anteilhaber pro Anteil an. Im Falle eines gemeinschaftlichen Besitzes oder eines Nießbrauchs kann die Gesellschaft die Ausübung der mit dem Anteilbesitz verbundenen Rechte bis zu dem Zeitpunkt suspendieren, zu dem eine Person angegeben wird, die die gemeinschaftlichen Besitzer oder die Begünstigten und Nießbraucher gegenüber der Gesellschaft vertritt.
 Die Gesellschaft kann Anteilbruchteile ausgeben. Sofern Anteilbruchteile ausgegeben werden, enthält das Verkaufsprospekt konkrete Angaben mit wie vielen Dezimalstellen eine Ausgabe von Bruchteilen erfolgt.»
 Nr. 2:
 «Anteilbruchteile geben kein Stimmrecht, berechtigen aber zur Teilnahme an den Ausschüttungen der Gesellschaft auf einer pro rata-Basis.»
4. Beschluss über die Änderung der Nr. 10 d) des Artikels 12 «Anteilwertberechnung» der Satzung der Investmentgesellschaft wie folgt:
 «Wenn ein Vermögenswert oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einem bestimmten Teilfonds zuzuordnen ist, so wird dieser Vermögenswert bzw. diese Verbindlichkeit allen Teilfonds im Verhältnis des Nettovermögens der entsprechenden Teilfonds oder in einer anderen Weise, wie sie der Verwaltungsrat nach Treu und Glauben festlegt, zugeteilt, wobei die Gesellschaft als Ganzes Dritten gegenüber nicht für Verbindlichkeiten einzelner Teilfonds haftet;»
5. Beschluss über das Ersetzen des Begriffs «Depotbank» durch «Gesellschaft oder eine von der Gesellschaft benannte Stelle» in Nr. 3 des Artikels 14 «Rücknahme von Anteilen» der Satzung der Investmentgesellschaft.
6. Beschluss über die Änderung der Nr. 2 des Artikels 16 «Gründung, Schließung und Verschmelzung von Teilfonds bzw. Anteilklassen» dahingehend, dass nicht mehr auf Artikel 13 und 14 der Satzung verwiesen wird, sondern auf Artikel 14 und 15.
7. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 18. September 2007 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxemburg, August 2007.

Référence de publication: 2007089789/1352/54.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 82.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092040/6326/15.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.707.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 20th of September 2007 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Resignation of Monsieur Daniel Galhano as director and discharge.
6. Appointment of Pietro Longo, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2008.
7. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
8. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007093571/29/23.

E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 82.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092041/6326/15.

Genesis Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.183.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 20th of September 2007 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Resignation of the companies EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. and UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. as directors and discharge.
7. Appointment of Mr Jean Fell, expert comptable, born in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on April 9, 1956, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Mr Benoît Nasr, company director, born in Charleroi (Belgium), on May 26, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Carl Speecke, company director, born in Kortrijk (Belgium), on March 5, 1964, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010.
8. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007093581/29/27.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Nomination d'un nouvel administrateur.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092757/755/14.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration du 20 septembre à 11.30 heures.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092758/755/14.

Brincorp Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.610.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *19 septembre 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093575/1023/16.

Fortier Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.327.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the *20th day of September 2007* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and reports of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2003, as of December 31, 2004, as of December 31, 2005 and as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal years.
5. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007093577/29/19.

Headlight Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.259.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le *20 septembre 2007* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Référence de publication: 2007093582/29/16.

Euro Immo Invest & Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 45.694.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A. qui se réunira le mercredi 19 septembre 2007 à 14.00 heures, au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels comprenant les bilans, les comptes de profits et pertes et les annexes et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices écoulés aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels clôturés aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour les exercices sociaux clôturés aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006;
4. Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de la Société;
5. Décision quant à la continuation des activités de la Société au vu de l'article 100 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915;
6. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer au siège social de la société leurs titres cinq jours francs avant la date fixée ci-dessus pour la tenue de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007094311/587/23.

Advanced Technics Properties Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 septembre 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007094314/795/16.

Vandelay Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held extraordinarily at the address of the registered office, on September 19, 2007 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of the managers.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004.
3. Discharge to the managers.

4. Miscellaneous.

The Board of Managers.

Référence de publication: 2007094315/534/16.

Atum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.788.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 3 octobre 2007 à 15.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2006,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007098154/755/19.

**Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée,
(anc. Air Support Holdings).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 128.997.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of the month of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SILVERBOW (INTERNATIONAL) LIMITED, a limited company incorporated under the Laws of Gibraltar with its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (the «Shareholder»),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 July 2007.

Said proxy, executed by the appearing person and the acting notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of AIR SUPPORT HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.997, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of C\$ 25,000.-, and incorporated by a deed of the undersigned notary of May 31, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The articles of incorporation have not been amended since incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To change the name of the company to AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES HOLDINGS.
- 2 To amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.
- 3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES HOLDINGS.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

« **Art. 1. Form, Name (third paragraph).** The Company will exist under the name of AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES HOLDINGS.»

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on the Shareholder's request, represented as above mentioned, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Shareholder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the Shareholder, represented by its above mentioned attorney-in-fact, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SILVERBOW (INTERNATIONAL) LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Gibraltar ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (l'«Associé»),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant déclare qu'il est le seul associé de AIR SUPPORT HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 128.997, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de C\$ 25.000,-, et constituée par un acte du notaire soussignée le 31 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société en AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES HOLDINGS.

2 Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES HOLDINGS.

Deuxième résolution

Le'Associé a décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES HOLDINGS.»

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de l'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même Associé, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à l'Associé, représentés par son mandataire comme mentionné ci-dessus, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007. Relation: EAC/2007/9319. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007097447/239/90.

(070116259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Pioneer Investments Dividend Protect 12/2009, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds PIONEER INVESTMENTS DIVIDEND PROTECT 12/2009, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg am 11. September 2007.

Luxemburg, den 16. Juli 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007098152/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pioneer Investments Europe Winner Control 10/2007, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds PIONEER INVESTMENTS EUROPE WINNER CONTROL 10/2007 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg am 11. September 2007.

Luxemburg, den 16. Juli 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007098156/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

**Aero Technical Support & Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. Air Support JV).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.081.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of the month of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KKR PEI SICAR, S.à r.l., a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, having the legal form of a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.195 («SICAR»),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 July 2007;

SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (A), L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands («Sageview A»),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 July 2007;

SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (B), L.P. a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands («Sageview B»),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 July 2007;

SAGEVIEW PARTNERS (C) (MASTER), L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands («Sageview C») and together with the SICAR, Sageview A and Sageview B jointly referred to as the «Shareholders»),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 July 2007.

Said proxies, executed by the appearing person and the acting notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare that they are the sole shareholders of AIR SUPPORT JV, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.081, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of C\$ 25,000.-, and incorporated by a deed of the undersigned notary of May 31, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The articles of incorporation have not been amended since incorporation.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the name of the company to AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES.

2 To amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company to AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

«Art. 1. Form, Name (third paragraph). The Company will exist under the name of AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES.»

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the Shareholders, represented as above mentioned, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Shareholders and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the Shareholders, represented by their above mentioned attorneys-in-fact, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

KKR PEI SICAR, S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque ayant un capital variable et la forme légale d'une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.195 («SICAR»),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2007;

SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (A), L.P., une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Isles Caïmans («Sageview A»),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2007;

SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (B), L.P. une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Isles Caïmans («Sageview B»),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2007;

SAGEVIEW PARTNERS (C) (MASTER), L.P., une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Isles Caïmans («Sageview C») et ensemble avec SICAR, Sageview A et Sageview B collectivement référencés comme les «Associés»),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2007;

Lesquelles procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de AIR SUPPORT JV, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.081, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de C\$ 25.000,-, et constituée par un acte du notaire soussignée le 31 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société en AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES.

2 Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1^{er}.

3 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de changer le nom de la Société en AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit

«Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. La Société adopte la dénomination AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES.»

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes Associés, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Associés, représentés par leurs mandataires comme mentionnés ci-dessus, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007. Relation: EAC/2007/9320. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007097453/239/121.

(070116255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Pioneer Investments Global Protect 10/2008, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds PIONEER INVESTMENTS GLOBAL PROTECT 10/2008, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg am 11. September 2007.

Luxembourg, den 16. Juli 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007098153/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Imperial Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 17 juillet 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 17 juillet 2007:

- que l'assemblée a accepté les démissions de:

- M. Jeremy Conway, né le 1^{er} octobre 1976 de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet 6 juin 2007,

- Mme Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet 6 juin 2007,

- M. John F. Harris, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 17 juillet 2007.

- que l'assemblée a nommé:

- CEP II LIMITED, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

- M. David Pearson, gérant, de nationalité américain, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis, avec adresse professionnelle 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis,

comme nouveaux membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 17 juillet 2007 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

IMPERIAL INVESTMENT S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092736/5480/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

De Verband Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole d'Achat et de Vente, Société Coopérative.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 26.985.

Extrait de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2007, documenté par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, du même jour, enregistré à Mersch, le 20 juin 2007, MER/2007/768 que:

1. Ont été nommés administrateurs et suppléants pour une période de quatre ans:

Kanton Capellen

Hansel Paul, Holzem, effektives Mitglied

Didier Marion, Hivange, Ersatzmitglied

Kanton Clerf

Neser Michel, Hamiville, effektives Mitglied

Zeimes Marc, Hoffelt, Ersatzmitglied

Kanton Echternach

Wildgen Claude, Altrodeschhof, effectives Mitglied
Classen Romain, Pfaffenberg/Osweiler, Ersatzmitglied
Kanton Esch-sur-Alzette

Anen Romain, Soleuvre, effectives Mitglied
Feyder Guy, Ehlerange, Ersatzmitglied
Kanton Grevenmacher

Feyder Victor, Mertert, effectives Mitglied
Thill Jim, Olingen, Ersatzmitglied
Kanton Luxemburg

Fohl Lucien, Schrassig, effectives Mitglied
Reuter Martine, Contern, Ersatzmitglied
Kanton Mersch

Lommel Henri, Buurghof/Cruchten, effectives Mitglied
Hess Carlo, Oberglabach, Ersatzmitglied
Kanton Redange

Reding Henri, Eschette, effectives Mitglied
Feyder Guy, Levelange, Ersatzmitglied
Kanton Remich

Audry Albert, Dalheim, effectives Mitglied
Kellner Nico, Burmerange, Ersatzmitglied
Kanton Diekirch + Vianden

Steichen Camille, Kehmen, effectives Mitglied
Steichen Jeff, Warken, Ersatzmitglied
Kanton Wiltz

Meyers Léon, Boulaide, effectives Mitglied
Siebenaller Jos., Dahl, Ersatzmitglied

2. Ont été nommés membres du collège des commissaires pour une période de quatre ans:

Anen Jean, Roullingen

Birkel Julien, Huttange

Noesen Guy, Cruchten

Schroeder Camille, Clemency

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007092612/243/54.

(070103396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

EPI S.A., EP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.232.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Monsieur Roger Greden, directeur de société, demeurant 4A, rue de l'ouest, L-2273 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, en vertu d'un pouvoir daté du 16 juillet 2007, et

2.- La société EXPERTISE PATRIMONIALE S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.378,

ici représentée par Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, en vertu d'un pouvoir daté du 16 juillet 2007.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: EP INTERNATIONAL SA., EPI S.A. en abrégé
Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule (par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur - délégué).

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des Bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisé à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept,

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- M. Roger Greden, prénommé (dix actions)	10
2.- EXPERTISE PATRIMONIALE S.A., prénommée (trois cents actions)	300
Total (trois cent dix actions)	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Roger Greden, prénommé,
- b) Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, demeurant professionnellement au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg
- c) Monsieur Michael Pirson, employé privé, demeurant 46C, rue de la Hazette, B-6860 Nivelet

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013, M. Roger Greden, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société chargé de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire: FIDU-CONCEPT S.à r.l., avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 38.136.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille treize.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Putzeys, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19097. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093504/242/162.

(070104365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Tercion Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.586.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique la société anonyme LUXOPART HOLDING S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 19 mars 2007, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1 ° La société anonyme TERCION INVESTMENTS S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.586 a été constituée suivant acte notarié en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 708 du 23 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date 29 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 3 avril 2000.

2 ° Le capital social de la Société est fixé à sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt mille (280.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3 ° Par la présente la société LUXOPART HOLDING S.A. en sa qualité d'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur.

4 ° En cette qualité il déclare que tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui affirme que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

5 ° Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

6 ° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

7 ° Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la Société dissoute à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bogaerts, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. LAC / 2007 / 3022. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007050017/7241/42.

(070049040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Mantaray Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007050156/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01817. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

ProLogis France XXII Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.122.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007050694/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02465. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Hirslanden Healthcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.800.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 mai 2007

Résolutions

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs supplémentaires:

- Mme Christelle Rétif, demeurant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, née à Saint Germain en Laye (France) le 13 décembre 1973

- M. Naim Gjonaj, demeurant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, né le 8 octobre 1973 à Liège (Belgique)

en remplacement de M. Manuel Frias et M. Marco Bus, démissionnaires.

L'assemblée décide de nommer comme administrateur délégué et président du conseil d'administration M. Pierre Stemper, demeurant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, née a Poissy (France), le 6 décembre 1970, en remplacement de M. Manuel Frias, démissionnaire.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit, leurs mandats expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2008:

Conseil d'administration:

MM. Pierre Stemper, directeur de sociétés, résident professionnellement à Luxembourg, président et administrateur délégué

Michael Andrew Twinning, résident à Buckinghamshire, Angleterre, administrateur

Simon Palley, résident à Londres, Angleterre, administrateur

Naim Gjonaj, résident professionnellement à Luxembourg, administrateur

Mme Christelle Rétif, résident professionnellement à Luxembourg, administrateur

Les actionnaires décident de réélire ERNST & YOUNG S.A. 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg comme commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092966/24/37.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00467. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Financière des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.414.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale du 8 juin 2007

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

2. L'Assemblée décide de révoquer les 2 Administrateurs suivants:

- M. Victor Fouquet, Administrateur, né le 18 décembre 1979 à Villecresnes (94) France, résident au 186, Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg.

- M. Gilles Malhomme, Administrateur-délégué, né le 9 septembre 1964 à Mont-Saint Martin (54) France, résident au 186, Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg.

3. L'Assemblée décide de révoquer de son mandat de Commissaire aux comptes M. Lillo Hervé, né le 19 décembre 1932 à Hussein Dey Algérie, demeurant professionnellement au 186, Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg.

5. En vertu de la loi sur les sociétés commerciales du 25 août 2006, l'Assemblée décide que M. Gilles Sauthon, né le 17 septembre 1953 à Paris France, employé privé, résident au 86, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, demeurera Administrateur unique de la société.

6. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de Commissaire au compte la société MAZARS S.A. établie au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire au compte prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE DES ARDENNES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092842/1682/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Fondation Possenhau.

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 1, rue Aloyse Sandt.

R.C.S. Luxembourg G 27.

Constitué suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 30 juillet 1993, statuts publiés au Recueil spécial du Mémorial C N° 489 du 19 octobre 1993.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

exprimé en EURO

<i>Actif</i>	2005	2004
Frais d'établissement	0,00	0,00
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00
	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Actif circulant		
Créances	931,81	3.235,26
Avoirs en banques, CCP, Caisse	11.733,46	13.591,58
	<u>12.665,27</u>	<u>16.826,84</u>
Perte de l'exercice	4.174,60	20.635,94
Total de l'actif:	<u>16.839,87</u>	<u>37.462,78</u>
<i>Passif</i>	2005	2004
Capitaux propres		
Patrimoine initial	2.478,94	2.478,94
Réserves	0,00	0,00
Résultats reportés	10.701,18	31.337,12
	<u>13.180,12</u>	<u>33.816,06</u>
Dettes		
Dettes à long terme	0,00	0,00
Dettes à court terme	4.101,80	3.646,72
	<u>4.101,80</u>	<u>3.646,72</u>
Bénéfice de l'exercice	0,00	0,00
Total du passif:	<u>17.281,92</u>	<u>37.462,78</u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2005

exprimé en EURO

	2005	2004
Résultat d'exploitation		
Produits d'exploitation	82.883,31	46.035,98
Coûts de distributions	-1.875,72	-2.408,34
Frais généraux administratifs	-85.142,15	-64.196,73
Corrections de valeurs y relatives	0,00	0,00
Total I:	<u>-4.134,56</u>	<u>-20.569,09</u>
Résultat financier		
Produits provenant de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Produits provenant de l'actif circulant	0,00	38,84
Corrections de valeurs y relatives	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés	-40,04	-66,85
Total II:	<u>-40,04</u>	<u>-28,01</u>
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Total III:	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Impôts		
Impôts sur le résultat	0,00	0,00
Autres impôts	0,00	0,00
Total IV:	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Résultat de l'exercice (I+II+III+IV)	<u>-4.174,60</u>	<u>-20.597,10</u>

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

Membres du Conseil d'Administration:

Président:

Monsieur John Schadeck, demeurant à L-2130 Luxembourg, 7, boulevard Charles Marx, né le 22 mars 1953 à Luxembourg.

Vice-Présidente:

Madame Aline Putz, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 43, route du Vin, née le 12 septembre 1949 à Luxembourg.

Vice-Président:

Monsieur Nicolas Strotz, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 19, route du Vin, né le 18 décembre 1940 à Belvaux.

Secrétaire:

Madame Marie-Claire Backes, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, route du Vin, née le 4 juillet 1951 à Pétange.

Membres:

Madame Mariette Fabeck, demeurant à L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie, née le 8 février 1947 à Luxembourg,

Monsieur Jean Olinger, demeurant à L-1145 Luxembourg, 56, rue des Aubépines, né le 2 octobre 1951 à Luxembourg,

Monsieur le Docteur Prosper Kayser, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 11, route du Vin, né le 3 avril 1933 à Luxembourg.

Référence de publication: 2007051305/680/79.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04270. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Vossloh Infrastructure Services Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Soluxtrafer S.A.).

Capital social: EUR 5.961.434,00.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 avril 2007

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une nouvelle durée de 6 ans le mandat des administrateurs suivants:

M. Dehe Henri - 7, rue Emile Augier - 78110 Le Vesinet (France)
M. Woitrin Jean - 8, rue Wagner- 6792 Athus (Belgique)
M. Mallet Daniel - 11, rue Prairie - 95280 Jouy-Le-Moutier (France)
M. Gaudin Didier - 47, rue Val d'Or - 92210 Saint-Cloud (France)
M. Lambert Claude - Route Hargnies - 08320 Vireux Wallerand (France)

Pétange, le 27 juillet 2007.

Pour extrait conforme
L. Peraud
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007090994/3321/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00192B. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Lux-Index US., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.343.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 juillet 2007, numéro 2007/1375 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 6 juillet 2007, relation: CAP/2007/1613, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-INDEX US ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, prêté, en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 392 du 31 mai 2000, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008:

M. Jean-Claude Finck, président
M. Michel Birel, vice-président
M. John Dhur, administrateur
M. Gilbert Ernst, administrateur
M. Jean Habay, administrateur
M. Pit Hentgen, administrateur
M. Jean-Paul Kraus, administrateur
M. Jacques Mangen, administrateur
M. Guy Rosseljong, administrateur

et à la nomination d'un nouveau membre M. Guy Hoffmann, administrateur, né à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 1964, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 48-50, rue Charles Martel.

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008.

Bascharage, le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme
A. Weber
Le notaire

Référence de publication: 2007092597/236/32.

(070103825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

—
Monsieur Eyjolfur Hauksson, Sr. VP Flight Operations a démissionné comme délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 31 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

M. Schaus

Un mandataire

Référence de publication: 2007091706/1915/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Abira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.617.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 21st, 2007

- The company LOUV SARL does not want to stand anymore for vote.
- Mr. Pierre Mestdagh, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as new Director of the company in replacement of the company LOUV SARL. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2010.
- Mr. Serge Krancenblum, awarded in M.B.A., residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mr. Marc Limpens, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mr. Jeffrey A. Sacks, residing professionally at PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA be re-elected as Directors for a new statutory period of three years until the Annual General Meeting of the year 2010.
- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg as Statutory Auditor, be re-elected as Statutory Auditor for a new statutory period of three years until the Annual General Meeting of the year 2010.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire du 21 mai 2007

- La société LOUV SARL ne se représente pas aux suffrages.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé comme nouvel Administrateur en remplacement de la société LOUV SARL. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.
- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jeffrey A. Sacks, demeurant professionnellement au PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

ABIRA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092963/795/39.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11916. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Centre de Prévention des Toxicomanies, Fondation.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 3, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg G 36.

Madame Astrid Schorn, née le 20 octobre 1959 à Mainz,

Psychologue au Service de coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, 29, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg remplace Madame Petry Pascale en tant que membre du conseil d'administration de la fondation.

Signature.

Référence de publication: 2007092345/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Commercial Investment Florida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.749.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA HOLDCO S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

hereby represented by M^e Benoit Rose, attorney at laws, having his office in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 25 June 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of COMMERCIAL INVESTMENT FLORIDA S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of COMMERCIAL INVESTMENT FLORIDA S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company») incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») No. 371 of 20 February 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B 111.749.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read it as follows:

«The purpose of the Company is the acquisition, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to PRADERA MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which PRADERA MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutive documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

2. To amend article 14 of the articles of incorporation of the Company so as to read it as follows:

«The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.»

3. To insert a new article 15 in the articles of incorporation of the Company so as to read it as follows, and renumber the articles of incorporation subsequently:

« **Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.»

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read it as follows:

«The purpose of the Company is the acquisition, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to PRADERA MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which PRADERA MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutive documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

Second resolution

The single partner resolves to amend article 14 of the articles of incorporation of the Company so as to read it as follows:

«The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.»

Third resolution

The single partner resolves to insert a new article 15 in the articles of incorporation of the Company so as to read as follows and renumber the articles of incorporation subsequently:

« **Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA HOLDCO S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

représentée par Maître Benoit Rose, avocat, ayant son bureau à Luxembourg,
aux termes d'une procuration donnée le 25 juin 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de COMMERCIAL INVESTMENT FLORIDA S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de COMMERCIAL INVESTMENT FLORIDA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») n° 371 du 20 février 2006, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 111.749.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé de la décision à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, le financement et l'échange d'avoirs ou de titres de sociétés détenant des avoirs et plus généralement des biens qui font partie des investissements autorisés de PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société peut apporter un soutien financier à PRADERA MANAGEMENT S.à r.l., agissant au nom et pour le compte du Fonds, ou à toute société dans laquelle PRADERA MANAGEMENT S.à r.l., agissant au nom et pour le compte du Fonds détient une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut avoir toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.»

2. Modification de l'article 14 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut donner sa démission de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.»

3. Insertion d'un article 15 des statuts de la Société comme suit et renumérotation subséquente des articles des statuts de la Société:

« **Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou vidéoconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.»

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, le financement et l'échange d'avoirs ou de titres de sociétés détenant des avoirs et plus généralement des biens qui font partie des investissements autorisés de PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société peut apporter un soutien financier à PRADERA MANAGEMENT S.à r.l., agissant au nom et pour le compte du Fonds, ou à toute société dans laquelle PRADERA MANAGEMENT S.à r.l., agissant au nom et pour le compte du Fonds détient une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut avoir toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.»

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut donner sa démission de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'insérer un article 15 dans les statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit et de renommer les articles des statuts de la Société en conséquence:

« **Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou vidéoconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Rose, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, LAC/2007/15690. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007093179/220/256.

(070104318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Family Trust Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 111.194.

Auszug der Ordentlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 7. März 2007

Versammelte sich die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft FAMILY TRUST MANAGEMENT EUROPE S.A. mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker, und haben folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Punkt 6. Als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wird die KPMG AUDIT, L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008 bestimmt.

Punkt 7. Verwaltungsratsmandate. Die Generalversammlung bestätigt einstimmig die Zuwahl von Herrn Dr. Wolfgang Reittinger, Bankdirektor, München, Kardinal-Faulhaber-Str. 1, geboren in München, Deutschland, am 15. Februar 1955, in den Verwaltungsrat zum 7. März 2007 sowie dessen Ernennung zum stellvertretenden Verwaltungsratsvorsitzenden als Ersatz für Herrn Prof. iur. Karl Wolfgang Fahrenkamp, der seine Demission mit Wirkung zum 5. Februar 2007 erklärte. Die Zuwahl des Verwaltungsratsmitgliedes gilt für die Restlaufzeit des aktuellen Mandats bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2010 im Jahre 2011 beschliesst. Ebenso beschliesst die Generalversammlung,

dass Herr Andreas Bornmüller, der sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Schreiben vom 15. Februar 2007 niedergelegt hat, b.a.w. nicht ersetzt wird.

Gezeichnet: Wiesner, Gernert.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, Référence: LSO-CC03926. — Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Auszug erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. August 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007092364/202/28.

(070103877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

print 24 GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.863.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire

de la société à responsabilité limitée print 24 GmbH, numéro de matricule 2006 24 31 858, avec siège à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 118.863, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, le 24 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 1991 du 24 octobre 2006,

tenue en date du 19 juin 2007, suivant acte reçu par M^e Karine Reuter, de résidence à Redange-sur-Attert, enregistrée à Redange-sur-Attert le 25 juin 2007, sous la référence RED/2007/607, que l'actionnaire unique la société print 24 GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand, avec siège à D-01445 Radebeul, Friedrich-List-Strasse 3, a pris la résolution suivante:

- Sofortige Abberufung des Geschäftsführers Alexander Günther, geboren in Gardelegen (Deutschland) am 27. November 1969, wohnhaft in Meissen (Deutschland) Lückenhübelstrasse 12.

- Ab sofort wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des verbleibenden Geschäftsführers Wolfgang Lerchl, Drucktechniker, geboren in Freising (Deutschland) am 12. August 1965, wohnhaft in D-01109 Dresden, Darwinstrasse 6.

Redange-sur-Attert, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

K. Reuter

Notaire

Référence de publication: 2007092607/7851/26.

(070103731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

SAC Norimberga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.798.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47276 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007092421/211/11.

(070104073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Global NR Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Havelet Investment S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.493.

—
In the year two thousand and seven, on the eighteenth of July.

Before Us, Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation HAVELET INVESTMENT S.A. having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 128.493 (NIN 2007 2215 355),

incorporated by deed established by the undersigned notary on June 6th, 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on July 4th, 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

having a corporate capital of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The meeting is presided by Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

who appoints as secretary Mrs Céline Iammatteo, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia Herber, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Decision to change the company's name into GLOBAL NR HOLDING S.A., so that the first paragraph of Article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. Form and Name. (paragraph 1). There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of GLOBAL NR HOLDING S.A. (the Company).

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies ne varietur by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Unique resolution

The meeting decides to change the company's name into GLOBAL NR HOLDING S.A., so that the first paragraph of Article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. Form and Name. (paragraph 1). There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of GLOBAL NR HOLDING S.A. (the Company).

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAVELET INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.493 (NIN 2007 2215 355),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

ayant un capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Iammatteo, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia Herber, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Décision de changer la dénomination sociale de la société en GLOBAL NR HOLDING S.A., de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. (alinéa 1^{er}). Il est établi une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL NR HOLDING S.A. (ci-après la Société).

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en GLOBAL NR HOLDING S.A., de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. (alinéa 1^{er}). Il est établi une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL NR HOLDING S.A. (ci-après la Société).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, C. Iammatteo, C. Herber, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 juillet 2007, Relation: ECH/2007/850. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007093294/201/97.

(070105135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

INODIS, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat.

R.C.S. Luxembourg B 26.886.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INODIS S.à.r.l.

C. Geiben

Gérant

Référence de publication: 2007092429/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08434. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Union Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.242.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain Thill, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of UNION CAPITAL HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the

shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the tenth of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five per cent (5.00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the one hundred (100) shares with a par value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

All the one hundred (100) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at five and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:

Directors of the category A:

- Mr Michael Neundlinger, company director, born in Linz (Austria), on January 5, 1967, residing at Malta, Gzira, 189/4 The Strand, chairman of the board of directors;
- Mr Juan José Sartori, company director, born in Montevideo (Uruguay), on February 6, 1981, residing in CH-1207 Geneva, Switzerland, 5, rue du Clos.

Directors of the category B:

- Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Mr Philippe Toussaint, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Mr Pietro Longo, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Alain Thill, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNION CAPITAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune.

Toutes les cent (100) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille neuf cents Euros.

Décisions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Michael Neundlinger, administrateur de sociétés, né à Linz (Autriche), le 5 janvier 1967, demeurant à Malte, Gzira, 189/4 The Strand, président du conseil d'administration;
- Monsieur Juan José Sartori, administrateur de sociétés, né à Montevideo (Uruguay), le 6 février 1981 demeurant à CH-1207 Genève, Suisse, 5, rue du Clos.

Administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2007, Relation GRE/2007/3276. — Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007093846/231/364.

(070104511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Plantations Weisen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 19, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 57.875.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007092443/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

M.P.M. Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 130.258.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Stephan Georges Yvon Moreaux, employé privé, né à Bastogne, le 13 novembre 1961, demeurant à B-6600 Bastogne, Rue des Hêtres 141. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de M.P.M. REAL ESTATE Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Doncols.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'activité d'expert comptable, la prestation de services comptables, de travaux administratifs et de secrétariat, à l'exclusion de conseil économique.

Elle pourra également exercer l'activité immobilière pour compte propre.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune. Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Stephan Georges Yvon Moreaux prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés. En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9647 Doncols, Bohey 36
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Stephan Georges Yvon Moreaux, prénommé La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant. Date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Moreaux, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 juillet 2007. WIL/2007/602. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007093481/2724/96.

(070104786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.268.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007092444/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

JH - Holz S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.231.

Im Jahre zwei tausend sieben, den zwölften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Heinz-Günter Jakoby, Maurermeister und Bauleiter, wohnhaft in D-54689 Daleiden, Hinter Herich 7.

Welcher Komparsent erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JH - HOLZ S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.231 (NIN 2006 2428 032).

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 3. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1918 vom 12. Oktober 2006.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (€ 12.600,-), eingeteilt in zwölf (12) Anteile mit einem Nominalwert von je eintausendfünfzig Euro (€ 1.050,-), welche integral durch Herrn Heinz-Günter Jakoby, vorgenannt, übernommen wurden.

Alsdann ersuchte der Komparsent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Handel mit Holz, Holzprodukten, Baumaterialien, sowie für die Verarbeitung von Holz benötigten Produkten,
- die Beratung und die Vermittlung von Holz, Holzprodukten und Baumaterialien,
- die Ausführung von Bauarbeiten aller Art, die Bauleitung und die Bauüberwachung,
- die Tätigkeit als Sachverständiger, begreifend qualitätssichernde Baubegleitung, Baubetreuung, Bauschadensanalysen, Expertisen, Gutachten, Beweissicherung, Schlichtung, Bauherrenberatung beim Kauf oder Bau eines Hauses, Feuchtemessungen, sowie alle Tätigkeiten die dem Zweck der Sachverständigentätigkeit dienen.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparsenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-G. Jakoby, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 juillet 2007, Relation: ECH/2007/802. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. August 2007

H. Beck.

Référence de publication: 2007093520/201/42.

(070104782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Financière Montbery, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 46.341.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 132 du 8 avril 1994. Les statuts

ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 214 du 29 mars 1999. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 12 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 492 du 28 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

FINANCIERE MONTBERY, Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2007092449/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11879. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Huwe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 130.256.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Madame Christiane Werdel, employée privée, demeurant à L-6586 Steinheim, 32B, rue de la Montagne.
- 2.- Madame Ana Deolinda Monteiro Hilario, employée privée, épouse de Monsieur Jean Nicolas dit Jeannot Huberty, demeurant à L-6586 Steinheim, 3, an der Uecht.

Lesquelles comparantes ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HUWE S.à r.l.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs magasins de confection, le commerce et la vente en gros et/ou en détails de vêtements, d'accessoires, d'articles de maroquinerie et de bijoux de fantaisie.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être créée, par simple décision de l'organe de gérance des filiales, succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles ente associés.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux toutes ou une partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses coassociés. L'importance des parts offertes aux coassociés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux coassociés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

Art. 7. Les dispositions de l'article 6 sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée aux associés par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année le ou les gérants établissent le bilan et le compte de profits et pertes de la société. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée décide de la répartition et de la distribution éventuelle du solde des bénéfices nets.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération des parts sociales

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Christiane Werdel, employée privée, demeurant à L-6586 Steinheim, 32B, rue de la Montagne, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Ana Deolinda Monteiro Hilario, employée privée, épouse de Monsieur Jean Nicolas dit Jeannot Huberty, demeurant à L- 6586 Steinheim, 3, an der Uecht, cinquante parts sociales	50
Total: cent part sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cent cinquante Euros (€ 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Ana Deolinda Monteiro Hilario, employée privée, épouse de Monsieur Jean Nicolas dit Jeannot Huberty, demeurant à L-6586 Steinheim, 3, an der Uecht.

2.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Christiane Werdel, employée privée, demeurant à L-6586 Steinheim, 32B, rue de la Montagne.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes.

3.- Le siège social de la société est établi à L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Werdel, A. Monteiro Hilario, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 août 2007, Relation: ECH/2007/899. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007093519/201/142.

(070104784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

A-DJ Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8812 Bigonville, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 111.720.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007092450/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05755. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.417.

—
EXTRACT

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held in Luxembourg on 8 May 2007.

The meeting decided to reappoint the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Dr Michael L. Werner, Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- Mr Alfons Thöny, Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz
- Mr Stefan Riesen, Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz
- Mr Ruedi Suter, Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach

The Statutory Auditor is:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and the Statutory Auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and eight.

French translation

Traduction en français

EXTRAIT

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 8 mai 2007 à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- Dr. Michael L. Werner, Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- M. Alfons Thöny, Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz
- M. Stefan Riesen, Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz
- M Ruedi Suter, Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach

Le réviseur d'entreprises est:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Dr. M. Werner / R. Suter

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2007093825/520/42.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04084. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Alaska Editions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 235, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.267.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007092451/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05771. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Restaurant-Pizzeria La Toscana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 52.708.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007092453/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05775. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Oster Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.787.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 13 juin 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 13 juin 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit cent parts sociales de la manière suivante:

- 63 parts à SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd, société régie par le droit des Iles vierges britanniques, ayant son siège social à HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, B.V.I;

- 23 parts à STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP, société régie par le droit de l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 10556 No.Port Washington Road, Mequon, Wisconsin 53092;

- 11 parts à STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND Ltd, société régie par le droit des Iles vierges britanniques, ayant son siège social à HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, B.V.I;

- 3 parts à STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LP, société régie par le droit de l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 10556 No.Port Washington Road, Mequon, Wisconsin 53092.

Ainsi, les cent parts sociales de la Société appartiennent désormais à:

- SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd	63 parts;
- STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP	23 parts;
- STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND Ltd	11 parts;
- STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LP	3 parts.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007092737/710/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.